

T&C's Golden Win

Conditions de participation à la promotion «Golden Win» dans l'application McDonald's®.

McDonald's® Suisse Restaurants Sàrl, Crissier, («McDonald's®») organise une promotion dans l'application McDonald's® du 12 mai 2026 (à partir de 11h00, heure suisse) au 7 juin 2026 (23h59, heure suisse) – intitulée «Golden Win». Les participant.e.s peuvent tenter de gagner des prix instantanés dans le cadre de la promotion. Pour participer, ils ou elles doivent acheter un Menu Medium dans un restaurant McDonald's® participant, décoller la vignette apposée sur le gobelet de la boisson et suivre les instructions indiquées afin de découvrir immédiatement s'ils ou elles ont gagné un prix. Afin de pouvoir récupérer leur gain, les participant.e.s doivent ensuite saisir le code figurant sur la vignette dans l'application McDonald's®. Les gains sont attribués sans tirage au sort, sous réserve du respect des conditions de participation décrites dans le présent règlement.

Les prix sont mis à disposition soit directement par McDonald's®, soit par ses partenaires.

Les gagnant.e.s peuvent saisir jusqu'à un maximum de 8 codes gagnants par jour dans l'app McDonald's.

La promotion Golden Win est valable pour tous les Menus Medium (0,5 L), y compris les salades, à l'exclusion des menus comprenant une boisson chaude (café ou thé).

La promotion est également valable pour les boissons vendues seules en format Medium (0,5 L), exclusivement pour les boissons à la fontaine, limitées aux produits suivants:

Coca-Cola™, Coca-Cola™ Zero, Sprite® Zero, Fanta® Zero, Lipton® Ice Tea.

En participant à la promotion, tu confirmes les conditions de participation de McDonald's® et la déclaration de protection des données [ici](#). Nous te prions de lire toutes les conditions générales applicables aux prix gagnés, notamment celles des partenaires mentionnés ci-dessous.

Conditions de participation

Les personnes résidant en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein et ayant atteint l'âge de 18 ans au moment du début de la campagne (12.5.2026) peuvent participer à la promotion Golden Win. McDonald's® se réserve le droit de vérifier le droit de participation au moyen des documents nécessaires et des déclarations d'accord des représentants légaux. Les employé.e.s de McDonald's® et leurs partenaires sont exclu.e.s de la participation au jeu-concours.

Pour participer à la promotion Golden Win et obtenir son gain, chaque participant.e doit télécharger l'application de McDonald's® Suisse dans l'Apple Store ou Google Play et s'inscrire dans l'application. Pour s'inscrire dans l'application McDonald's®, il faut indiquer son nom et son prénom ainsi qu'une adresse e-mail valide. Un seul compte d'utilisateur par participant.e. sera pris en compte.

Apple Inc. et Google Play Store ne sont pas des sponsors et ne sont aucunement impliqués dans le jeu-concours.

Mécanisme de la promotion Golden Win

Dans le cadre du jeu «Golden Win», **les participant.e.s ont 2 chances sur 3 de gagner un prix**, sous forme de gains instantanés, déterminés au moment de décoller la vignette apposée sur la boisson.

Prix en argent

Les prix en argent suivants peuvent être remportés:

- 25 × CHF 1 000.–
- 233 × CHF 200.–
- 525 × CHF 100.–
- 777 × CHF 50.–
- 1 166 × CHF 20.–
- 36 144 × CHF 10.–

Une fois le code gagnant saisi dans l'application McDonald's®, le ou la gagnant.e doit renseigner ses coordonnées bancaires complètes. Pour participer, le ou la gagnant.e doit disposer d'un compte bancaire suisse. Le montant du gain sera ensuite versé par virement bancaire dans un délai de **30 jours**. Le ou la gagnant.e recevra également un e-mail de confirmation de la prise en compte de ses données. Le prix en espèces est personnel et non transférable.

Billets de festival (offerts par Coca-Cola™)

Les lots suivants peuvent être remportés:

- 50 lots de 2 billets – entrées standards (21.7 - 26.7) Paléo Festival d'une valeur de Fr. 198.-
- 7 lots de 2 billets – entrées 3 jours VIP Openair Frauenfeld (9.7 - 11.7) d'une valeur de Fr. 1 038.-
- 5 lots de 2 billets – entrées 3 jours Openair Gampel Pass Premium (19.7 - 23.7) d'une valeur de Fr. 838.-

Une fois le code gagnant saisi dans l'application McDonald's®, le ou la gagnant.e devra choisir son billet de festival parmi une liste d'options disponibles, **attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi**. Une fois le billet sélectionné, **un e-mail de confirmation sera envoyé**, puis le ou la gagnant.e sera recontacté.e **dans un délai maximal de cinq (5) jours ouvrables** depuis l'adresse hello@coke.ch afin d'organiser la remise du prix.

Les conditions applicables aux billets de festival offerts par **Coca-Cola™** sont précisées ci-dessous.

Verres Coca-Cola™

- 289 906 × verres Coca-Cola™ disponibles en trois couleurs (bleu, turquoise et vert).

Une fois le code gagnant saisi dans l'application McDonald's®, le gagnant reçoit un coupon sous forme d'offre, utilisable une seule fois jusqu'au 21 juin 2026 à 23h59, et disponible dans la rubrique «Offres» de l'application McDonald's®. L'offre peut être utilisée dans tous les restaurants McDonald's® participants en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Les couleurs des verres Coca-Cola™ sont distribuées aléatoirement et selon la disponibilité du stock en restaurant.

Snacks McDonald's®

Les gains gratuits suivants peuvent être remportés:

- 126 705 × Cheeseburger
- 126 705 × 4 Chicken McNuggets®
- 253 409 × Mini Frites
- 253 409 × Mini Drink
- 88 693 × Mini Sundae
- 253 409 × Chausson aux pommes
- 88 693 × Donut / McPops®
- 76 023 × Small Coffee

Une fois le code gagnant saisi dans l'application McDonald's®, le ou la gagnant.e reçoit un coupon sous forme d'offre disponible dans la rubrique «Offres» de l'application McDonald's®, utilisable jusqu'au 21 juin 2026 à 23h59. L'offre peut être utilisée dans tous les restaurants McDonald's® participants en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein.

Vérification pour les prix «billets de festival» et les «prix en argent»

Pour ces deux types de prix, le ou la gagnant.e reçoit un document de vérification qu'il ou elle devra signer électroniquement via DocuSign. À défaut de réponse du gagnant ou de la gagnante d'ici au 28 juin 2026 à 23h59 à compter de l'envoi de ce document, le prix sera définitivement perdu.

Le ou la gagnant.e perd alors tout droit au prix correspondant et McDonald's® se réserve le droit d'annuler ledit prix, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée.

Interdiction des participations frauduleuses

L'utilisation d'un logiciel de participation automatique ou de tout moyen mécanique, électronique ou autre permettant à un.e participant.e de participer automatiquement de manière répétée et ou d'influencer ses chances de gagner est interdite et entraînera son exclusion de la promotion.

Traitement des gains

Pour le déroulement du concours, McDonald's® a besoin des coordonnées personnelles ou des informations des gagnant.e.s, qui seront partagées avec Coca-Cola™. En outre, les partenaires de McDonald's® peuvent exiger que les participant.e.s leur fournissent des informations personnelles afin de vérifier le droit au prix. Les participant.e.s doivent s'informer eux-mêmes ou elles-mêmes sur les directives de protection des données des partenaires. McDonald's® n'assume aucune responsabilité concernant le traitement des données personnelles par les partenaires. Si la notification se fait par e-mail, le ou la gagnant.e est invité.e à communiquer les informations nécessaires à McDonald's® et/ou à ses partenaires. Le ou la gagnant.e a sept jours pour envoyer ces informations. Le ou la gagnant.e a sept jours pour se manifester auprès de McDonald's® après réception de l'e-mail de rappel.

Le ou la gagnant.e assume le risque que l'e-mail parvienne à temps à McDonald's® ainsi que l'exactitude des données.

Les prix **«billets de festival»** et **«prix en argent»** sont envoyés uniquement par e-mail. McDonald's® n'assume aucune responsabilité pour les e-mails non reçus.

Dispositions générales

McDonald's® se réserve le droit de retirer les prix aux gagnant.e.s, notamment s'ils ou elles ne respectent pas les présentes conditions de participation, s'ils ou elles ne sont pas autorisé.e.s à participer ou s'ils ou elles se comportent de manière déloyale.

Le transfert, l'échange ou le paiement en espèces des gains n'est pas possible. McDonald's® se réserve le droit de remplacer à tout moment les prix par des prix comparables de valeur équivalente.

Si le prix entraîne des taxes, des droits ou des frais, ceux-ci sont à la charge du gagnant ou de la gagnante concerné.e.

Dans la mesure où la loi le permet, McDonald's® et ses partenaires excluent toute responsabilité en rapport avec la promotion Golden Win organisée par McDonald's®, son organisation et la remise des prix. En cas de réclamation des billets de festival, il convient de contacter Coca-Cola™ et de se référer à leurs conditions générales de vente. McDonald's® n'assume aucune responsabilité pour les éventuels dommages (en particulier les dommages corporels, matériels ou financiers) subis par le ou la gagnant.e, l'utilisateur ou l'utilisatrice, ou tout autre tiers en relation avec l'utilisation du prix.

McDonald's® ne garantit pas que le logiciel et/ou le matériel informatique utilisé pour la promotion fonctionne sans interruption et sans problème. McDonald's® attire l'attention des participant.e.s sur les caractéristiques et les limites d'Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participant.e.s à Internet. McDonald's® ne saurait être tenu pour responsable si un.e ou plusieurs participant.e.s ne pouvaient accéder à l'application ou participer à la promotion en raison de problèmes techniques ou autres, liés notamment à une surcharge du réseau.

McDonald's® se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre la promotion et/ou, si nécessaire, de fournir des prix alternatifs de valeur équivalente. Dans un tel cas, les participant.e.s ne peuvent faire valoir aucun droit contre McDonald's®.

Toutes les décisions de McDonald's® concernant la promotion sont définitives et aucune correspondance ne sera échangée.

En cas de litige en rapport avec la promotion ou les présentes conditions de participation, un arrangement à l'amiable sera recherché. Si un tel accord n'est pas possible, le tribunal compétent est celui de Lausanne, dans le canton de Vaud. Le droit Suisse est applicable.

En cas d'ambiguïté ou de questions d'interprétation entre les différentes versions linguistiques des présentes conditions de participation (allemand, français, italien), la version française prévaut.

Règles particulières concernant les prix

Prix en argent: le ou la gagnant.e d'un **prix en argent** doit avoir atteint l'âge de 18 ans dès le début de la promotion (12.05.2026). Les gains en argent ne peuvent en aucun cas être transférés à un tiers. Tout transfert effectué en violation de la présente disposition est nul et pourra entraîner l'exclusion du ou de la participant.e de la promotion, sans droit à compensation. Pour participer, le ou la gagnant.e doit disposer d'un compte bancaire suisse.

Billets de festival offerts et gérés par **Coca-Cola™**:

McDonald's® x Coca-Cola™

(1) Organisateur

La promotion est organisée par McDonald's® Suisse Restaurants Sàrl

(2) Conditions de participation

La participation au jeu-concours est ouverte exclusivement aux **personnes physiques domiciliées en Suisse**, âgées **d'au moins 18 ans au moment de la participation** et capables de discernement.

Les collaborateurs et collaboratrices de Coca-Cola™ ainsi que les membres de leur **famille proche** sont exclu.e.s des prix «billets de festival».

(3) Acceptation des conditions de participation

En participant à la promotion, les participant.e.s reconnaissent avoir pris connaissance des présentes conditions de participation et les acceptent **intégralement et sans réserve**.

Coca-Cola™ se réserve le droit d'exclure tout.e participant.e qui ne respecterait pas les présentes conditions de participation ou qui manifesterait une **intention frauduleuse**.

(4) Période de participation

La promotion **McDonald's® x Coca-Cola™** se déroule du 12 mai 2026 (à partir de **11h00**, heure suisse) au 7 juin 2026 (23h59, heure suisse). **Les billets de festival doivent être réclamés via l'application McDonald's® au plus tard le 21 juin 2026 à 23h59 (heure suisse)**. Les participations effectuées en dehors de cette période ne seront pas prises en compte.

(5) Modalités de participation

Afin de réclamer un billet de festival, le ou la gagnant.e doit obligatoirement saisir son code gagnant dans l'application McDonald's® et sélectionner le festival souhaité. L'attribution des billets s'effectue selon le principe du «premier arrivé, premier servi», dans la limite des disponibilités.

Après avoir saisi le code gagnant des billets de festival dans l'application McDonald's®, le ou la participant.e reçoit, dans un délai de 5 jours, un e-mail de Coca-Cola™ (hello@coke.ch) afin de confirmer son gain.

Concernant les billets pour le festival Paléo, l'attribution du jour de participation est effectuée par tirage au sort. Le ou la gagnant.e sera informé.e du jour exact gagné uniquement au moment où il ou elle sera contacté.e par Coca-Cola™. Aucun choix de date n'est possible pour ce festival.

Les autres conditions-cadres figurent au point (7).

La participation à la promotion suppose notamment que **toutes les informations personnelles fournies soient exactes et véridiques.**

(6) Gains et prix

(6.1) Billets de festival en Suisse

Dans le cadre de la promotion, des billets pour différents festivals en Suisse sont mis en jeu.

Par participant.e et par **foyer privé** (y compris toutes les personnes vivant dans le même logement), il est possible de gagner, sur l'ensemble de la période promotionnelle, **au maximum des billets pour un (1) seul festival.**

Tout gain supplémentaire sera annulé sans compensation.

Les inscriptions multiples effectuées par une même personne ou un même foyer à l'aide de différentes adresses e-mail sont interdites et peuvent entraîner une **exclusion de la participation.**

Le gain est **personnel et non transférable.**

La vente ou l'offre de vente, la cession, la revente, le don ou l'échange de billets et/ou de tout ou partie du prix sont strictement interdits (y compris, sans s'y limiter, la cession personnelle ou via des plateformes de vente aux enchères en ligne ou des marchés de revente de billets).

En cas de non-respect de ces conditions, Coca-Cola™ se réserve le droit de **supprimer les billets**, de retirer tout ou partie du prix ou de le déclarer **nul et non avenu.**

Coca-Cola™ décline toute responsabilité en cas de **retard, de report ou d'annulation** d'un événement, quelle qu'en soit la raison, y compris, sans s'y limiter, les pandémies, épidémies, foyers locaux de maladies, urgences de santé publique ou quarantaines.

Le ou la gagnant.e n'a droit à **aucun remboursement** pour des voyages et/ou billets déjà réservés et **aucun billet de remplacement** ne sera émis.

En cas de report de l'événement à une date ultérieure, l'agent promotionnel informera le ou la gagnant.e dans les meilleurs délais possibles, **sans garantie.**

Coca-Cola™ n'assume aucune responsabilité en cas de non-respect des règles et prescriptions applicables sur le lieu de la manifestation par le ou la gagnant.e ou son accompagnant.e.

Il n'existe **aucun droit au paiement en espèces** ni au remboursement des parties non utilisées de l'expérience.

(7) Notification du gain

Le ou la gagnant.e est informé.e par e-mail par la **Coca-Cola™ Infoline** dans un délai de **5 jours après avoir entré son code gagnant** sur l'application McDonald's®.

Afin de réclamer le prix, le ou la gagnant.e doit répondre à la notification dans le délai indiqué et suivre les instructions qui y figurent.

À défaut, Coca-Cola™ se réserve le droit de **désigner un.e gagnant.e de remplacement**.

La notification de gain précise également l'**étendue exacte du prix**, laquelle devient définitive lors de l'acceptation du gain.

Le ou la participant.e n'est pas autorisé.e à transférer le prix, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers (voir point 6.1).

Si un prix est refusé ou devient caduc conformément aux conditions de participation, Coca-Cola™ peut, à sa seule discrétion, tirer au sort un.e autre gagnant.e.

(8) Réclamation du gain

La réclamation du gain est conditionnée au respect de **toutes les règles et conditions de participation et** en acceptant le gain, le ou la gagnant.e accepte les conditions fixées par Coca-Cola™ et/ou du festival (voir point 6.1).

Le ou la gagnant.e et son accompagnant.e acceptent de se rendre sur le lieu du festival en Suisse **à leurs propres frais**.

En cas de non-présentation au voyage, le prix est annulé.

(9) Responsabilité

Toutes les informations fournies, notamment concernant l'annonce des gagnant.e.s, sont données **sans garantie**.

Dans les limites autorisées par la loi, Coca-Cola™ exclut toute responsabilité pour les pertes, dommages ou blessures subis par le ou la gagnant.e ou des tiers résultant de la participation à la promotion ou de l'acceptation et de l'utilisation des prix.

Toute revendication allant au-delà du gain est exclue.

Toute garantie est également exclue.

Coca-Cola™ n'assume aucune responsabilité en tant que fabricant, fournisseur ou vendeur des biens et services offerts à titre de prix.

Coca-Cola™ décline notamment toute responsabilité pour:

- les atteintes à la santé résultant d'accidents, de maladies ou de cas de force majeure pendant le voyage;
- les pertes patrimoniales dues à des objets perdus ou volés;
- les conséquences de conditions météorologiques ou de catastrophes naturelles;
- les prestations non fournies par des tiers.

(10) Protection des données

Coca-Cola™ s'engage à respecter les dispositions applicables en matière de protection des données et de droit des médias pour les données enregistrées des participant.e.s.

Les données des participant.e.s sont traitées de manière **confidentielle**.

Les dispositions applicables en matière de protection des données peuvent être consultées à tout moment à l'adresse suivante:

à <https://www.coca-cola.com/ch/fr/legal/privacy-policy>

Chaque utilisateur ou utilisatrice peut à tout moment s'opposer au traitement et à la conservation de ses données personnelles en envoyant un e-mail à: **info@coke.ch**.

L'opposition peut être formulée sans condition de forme. De plus amples informations figurent dans la politique de confidentialité sur le site coca-cola.ch.

En cas de suppression des données ou d'opposition avant la transmission effective du prix, la promotion ne pourra pas être finalisée et **aucun prix ne pourra être remis**.

(11) Dispositions finales

Coca-Cola™ se réserve le droit de modifier les prix si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

Les gains sont personnels et non transférables.

Il n'existe aucun droit au paiement en espèces ni au remboursement des parties non utilisées des expériences.

Tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée concernant le jeu-concours.

Tous les coûts, impôts et taxes liés au gain d'un prix sont à la charge du ou de la gagnant.e.

Si certaines dispositions des présentes conditions de participation devaient être invalides ou le devenir, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

Les conditions de participation sont exclusivement soumises au **droit matériel suisse**.

Crissier, le 12 mai 2026 / McDonald's® Suisse Restaurants Sàrl